

ASMAE-ASSOCIATION SŒUR EMMANUELLE

6 rue Juliette Dodu

75010 - PARIS

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

	Pages
- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 - 4
- COMPTES ANNUELS ET ANNEXE	5 - 31
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	32 -33

RAPPORT GENERAL

POUGET, SOUBIROUS et Associés

N° 01

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France*
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Stéphane MEJEAN

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Claude PIAT
Erwan NEXON

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE

6 Rue Juliette Dodu

75010 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Programme Solidarité Eau tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- Les responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels,
- Les responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8, RUE GASTON LATOUCHE - 92210 SAINT-CLOUD

Tél : 01 46 02 66 11 - Fax : 01 46 02 15 02 - E-mail : pouget.soubirous@wanadoo.fr

SAS au capital de 96 832 € - RCS Nanterre B 729 800 474 - N° européen d'identification FR 78 729 800 474

1) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la comptabilité analytique et l'évaluation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier qui vous a été communiqué.

4) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation de d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

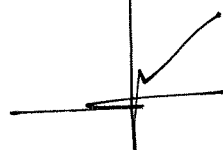
5) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Cloud,
Le 17 mai 2018



Stéphane MEJEAN

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

N° 05

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	298 429	235 770	62 658	36 275
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilitisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	734 510	478 459	256 051	258 707
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				11 707
Immobilitisations Financières (2)				
Participations	170 000		170 000	170 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 618		45 618	44 502
TOTAL (I)	1 248 557	714 230	534 327	521 191
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				802
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	448 161		448 161	594 506
Autres	559 384		559 384	430 649
Valeurs mobilières de placement	5 077 936		5 077 936	5 454 108
Disponibilités	1 614 217		1 614 217	1 590 184
Charges constatées d'avance (3)	45 053		45 053	39 585
TOTAL (III)	7 744 751		7 744 751	8 109 833
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 993 308	714 230	8 279 078	8 631 024

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

N° 06

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 553 197	1 553 197
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 369 876	5 369 876
Report à nouveau	-141 090	55 746
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-429 781	-145 782
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	169 996	129 733
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	20 180	25 000
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	6 542 378	6 987 770
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	25 000	
Provisions pour charges	5 396	
TOTAL (III)	30 396	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	340 225	178 926
Sur autres ressources	100 608	162 575
TOTAL (IV)	440 832	341 683
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	41 172	137
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 541	1 665
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	552 766	783 179
Dettes fiscales et sociales	546 403	481 525
Redevables créditeurs	5 853	792
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 050	7 414
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	116 686	26 858
TOTAL (V)	1 265 472	1 301 570
Ecart de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 279 078	8 631 024
	1 265 472	1 301 570
	4 842	137

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT № 07

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ASMAE-Cumul établissements

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

	REALISE 31/12/2017 (euros)	REALISE 31/12/2016 (euros)
PRODUITS		
VENTES DE LIVRES ET DIVERS	0	0
SUBVENTIONS :	2 443 761	2 558 260
<i>dédiée</i>		
<i>origine publique</i>		
- Etranger	511 701	442 280
- Divers cité	0	0
- Centre Bobigny	1 676 647	1 679 434
<i>origine privée</i>		
- Etranger	200 050	382 316
- Divers cité	0	0
- Centre Bobigny	0	0
<i>origine privée non dédiée</i>	55 364	54 230
COLLECTES :	1 839 374	1 741 738
- Adhésions	4 330	5 420
<i>dédiée</i>		
- Etranger	333 784	234 743
- Centre Bobigny	0	0
- Divers cité	0	0
<i>non dédiée</i>	1 501 261	1 501 575
DONS ET LEGS RECUS :	1 411 709	1 232 773
AUTRES PRODUITS	134 905	134 692
- Centre Bobigny	102 660	100 967
- Autres produits	32 245	33 725
TRANSFERT DE CHARGES	26 992	15 748
TOTAL I	5 856 742	5 683 211
CHARGES		
SUBV. PARTENAIRES, PARRAINAGE ET FRAIS LOCAUX	627 561	1 060 866
ACHATS LIVRES ET DIVERS, VAR.DE STOCKS	5 903	-69
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 067 855	1 861 419
IMPOTS ET TAXES	185 230	200 895
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 310 755	2 058 341
CHARGES SOCIALES	900 364	824 336
DOT. AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	111 388	81 029
AUTRES CHARGES	17 859	33 704
QUOTE PART FRAIS BOBIGNY	0	0
TOTAL II	6 226 916	6 120 521
I. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I- II)	-370 174	-437 310

COMPTE DE RÉSULTAT N° 08

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

REPRISE PROV. DEPRECIATION DE VMP	0	60 000
REVENUS DE PLACEMENTS	27 212	21 139
GAIN DE CHANGE	5 630	898
PRODUITS SUR CESSIONS DE VMP	0	9 763
TOTAL III	32 842	91 800
DOTATION POUR DEPRECIATION	0	0
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES	0	0
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE	22 528	1 309
CHARGES S/CESSION VMP	0	0
TOTAL IV	22 528	1 309
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	10 314	90 491
3. RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-359 860	-346 819
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Dons & Legs exceptionnels	0	0
- Produits exceptionnels	20 860	13 368
- Produits cession éléments actif	5 574	71 278
- Reprises sur amor. Et provisions	4 820	0
TOTAL V	31 254	84 646
CHARGES EXCEPTIONNELLES	614	178 090
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMO. CEDEES	0	75 000
TOTAL VI	614	253 090
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	30 640	-168 444
IMPOTS s/opérations financières	1 412	27 806
5. SOLDE INTERMEDIAIRE	-330 632	-543 069
REPRISE S/FONDS DEDIES	205 999	607 812
- Etranger	88 725	484 101
- Divers cité	0	0
- Centre Bobigny	117 274	123 711
ENGAGEMENTS A REALISER S/FONDS DEDIES	305 148	210 525
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 126 837	6 467 469
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 556 618	6 613 251
RESULTAT	-429 781	-145 782

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 8 279 077.89 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -429 781.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés suivant les dispositions résultant du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 05 juin 2014 et suivant les normes particulières définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que de l'arrêté du 14 novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencements et aménagements	10 ans
- Matériel de bureau	1 et 3 ans
- Mobilier	4,5 et 10 ans
- Matériel missions	1 et 2 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Du 01/01/2017 au 31/12/2017**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements sous la rubrique "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission légale s'élèvent à 18 600 €.

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leur avantage en nature représentent au 31 décembre 2017 :

- Rémunérations : 172 713 euros
- Avantages en nature : 0 euro

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Conformément à l'article 123-13 du Code de Commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 76 754 € le 31 décembre 2017 charges comprises.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aucune / CCN 66
- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
- Table de mortalité : TV 88/90
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1% cadres, 10% dégressif non cadres
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 2.25%

LISTE DE FILIALES ET PARTICIPATIONS

Esis:

Pourcentage de participation : 13.70 %
Capitaux propres 31/12/16 : 3 096 578 €
Résultat au 31/12/16 : 130 000 €

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET PRESTATIONS EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des actions bénévoles pour l'année 2017.
Ces contributions sont comptabilisées.

LEGS ET SUCCESSIONS

L'encours de legs à recevoir s'élève à 1 401 383 €.

COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

Le compte emploi des ressources inséré dans l'annexe est établi selon les modalités du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable.

ANNEXE

N° 12

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	257 979		40 450	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	373 002		13 274	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	108 902		19 391	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	201 502		37 001	
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes		11 707			
		TOTAL	695 113		69 666	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		170 000			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		44 502		3 077	
		TOTAL	214 502		3 077	
	TOTAL GENERAL	1 167 594		113 193		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			298 429	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers		2 866		383 410
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		15 696		112 597
		Mat. bureau, inform., mobilier				238 503
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes			11 707		
		TOTAL	30 269		734 510	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				170 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			1 962		45 618
		TOTAL		1 962		215 618
	TOTAL GENERAL		32 231		1 248 557	

ANNEXE

N° 13

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	221 704	14 066		235 770
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		214 196	36 704	2 866	248 034
Matériel de transport		58 296	13 484	15 696	56 085
Mat. bureau et informatiq., mob.		152 206	22 134		174 340
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	424 699	72 322	18 562	478 459
	TOTAL GENERAL	646 403	86 388	18 562	714 230

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

№ 1-4

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	25 000		4 820	20 180
	TOTAL	25 000		4 820	20 180
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges		35 791	5 395	30 396
	TOTAL		35 791	5 395	30 396
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	5 101		5 101	
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	5 101		5 101	
	TOTAL GÉNÉRAL	30 101	35 791	15 316	50 576
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		35 791	10 496	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles			4 820	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

N° 15

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	45 618		45 618
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	448 161	448 161	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	2 773	2 773	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 893	25 893	
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	15 050	15 050	
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	515 668	515 668	
	Charges constatées d'avance	45 053	45 053		
	TOTAUX	1 098 215	1 052 598	45 618	
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

N° 16

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		45 053
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	45 053

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 838	
Autres créances	395 612	
Disponibilités	963	
	TOTAL	398 412

ANNEXE

№ 17

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
Plan espoir Banlieue			116 767	116 767	116 767	110 237	110 237
RATP			1 993	1 993	507		1 486
AFD Burkina			45 737	45 737	45 737	34 237	34 237
UE Madagascar			14 430	14 430	14 430	90 184	90 184
UE Egypte						48 508	48 508
Projet Pilote			33 591	33 591		21 982	55 573
	TOTAL		212 518	212 518	177 441	305 148	340 225

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
Dons manuels							
	Sous - Total						
Legs et donations							
Legs affectés			3 259	3 259	3 259		
Donation Appui 2015-2017			100 000	100 000			100 000
Donation Autre			25 299	25 299	25 299		
Don Bobigny			608	608			608
	Sous - Total		129 165	129 165	28 558		100 608
	TOTAL		129 165	129 165	28 558		100 608

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	41 172	41 172		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 541	1 541		
Fournisseurs & comptes rattachés	552 766	552 766		
Personnel & comptes rattachés	166 188	166 188		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	344 387	344 387		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 412	1 412		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	34 416	34 416		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	6 903	6 903		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	116 686	116 686		
TOTAUX	1 265 472	1 265 472		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	116 686
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	116 686

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 269
Dettes fiscales et sociales	250 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	351 474

VENTILATION DU RÉSULTAT PAR ÉTABLISSEMENT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

DETAIL DE LA VENTILATION DU RESULTAT 2017 DE L'ASSOCIATION (en Euros)

ETABLISSEMENT	Résultat Comptable	Reprise (1) Année N-2	Résultat Gestion	Résultat Financier	Résultat Association
Siège	-419 661		-419 661		-419 661
Centre Maternel	16 944	0	16 944	25 849	-8 905
Crèche	-27 064		-27 064		-27 064
Projet Pilote	-		-		-
TOTAL	-429 781	0	-429 781	25 849	-455 630

(1) Reprise année n-2 des résultats des budgets sous gestion contrôlée

Conformément à l'instruction comptable M21 applicable au secteur sanitaire et social, les résultats de l'année N-2 des budgets dits "sous tutelle" sont inscrits aux comptes de Report à nouveau, qui sont subdivisés comme suit :

- Report à nouveau financeurs année impaire
- Report à nouveau financeurs année paire

Les comptes principaux de Report à nouveau enregistrant les résultats dégagés sur la gestion propre de l'Association.

DETERMINATION DES FONDS PROPRES DISPONIBLES

Fonds associatifs	Montant au 31/12/2017	Disponibles	Non disponibles
Fonds associatifs	937 799	937 799	
Dotation statutaire	589 670	589 670	
Réserve à affecter	4 742	4 742	
Projet associatif	0	0	
Réserves Siège	5 142 142	5 142 142	
Réserves Bobigny	222 992	222 992	
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	169 996	128 734	41 262
Subvention Investissement Bobigny	25 728	25 728	
Report à nouveau	-141 090	-141 090	
Résultat de l'exercice	-429 781	-455 630	25 849
Provisions réglementées	20 180	20 180	
TOTAL	6 542 378	6 455 087	67 111

Résultat sous contrôle des tiers financeurs :

ils seront repris par les financeurs au cours des années 2018 à 2019

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016
860 - Secours en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		
862 - Prestations - Prestations en nature	167 774	127 933
864 - Personnel bénévole	404 490	475 163
TOTAL	572 264	603 096

RESSOURCES	Exercice 2017	Exercice 2016
870 - Bénévolat	404 490	475 163
871 - Prestations	167 774	127 933
875 - Dons en nature		
TOTAL	572 264	603 096

**COMPTE EMPLOI DES
RESSOURCES**

EMPLOIS	2017	%	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public, utilisées sur 2017	RESSOURCES	2017	%	Solde des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
1 - Missions sociales	4 762 467	77,9%	2 207 447	Report des ressources collectées auprès du public et non utilisées sur 2014	3 172 280	53,6%	3 172 280
1.1 Projets à l'étranger	2 619 814			1.1 Ressources collectées auprès du public			
- actions réalisées directement	1 149 900			1.1.1 Dons collectés	1 760 571	29,8%	1 760 571
- versements à des organismes partenaires	628 323			Dons manuels non affectés	1 415 606		1 415 606
- appui aux projets à l'étranger	841 690			Dons manuels affectés	344 965		344 965
				Dons affectés en France			
				Contributions aux chantiers de solidarité	198 548		198 548
				Parrainages	11 181		11 181
				Manifestations via associative	135 236		135 236
				Autres dons affectés à l'étranger			
1.2 Actions réalisées en France - actions réalisées directement	1 930 452			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1 411 709	23,9%	1 411 709
Centre d'accueil mère - enfant de Bobigny	1 645 234			Legs & autres libéralités non affectées	1 411 709		1 411 709
Les Petits Pas	56 089			Legs & autres libéralités affectées			
Divers Cité	188 319						
Appui aux projets France	40 811						
1.3 Sensibilisation du public	212 231						
2 - Frais de recherche de fonds	764 484		551 285	2 - Autres fonds privés	365 586	6,2%	
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	595 903	12,5%		Affectés France	112 003		
Frais d'appel et de traitement des dons	544 034			Affectés Etranger	198 220		
Frais d'appel et de traitement des legs	23 650			Non affectés	55 364		
Frais relatifs aux autres formes d'appel à la générosité du public	28 220			3 - Subventions & autres concours publics	2 152 648	36,4%	
2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés	76 644			Affectés France	1 640 947		
				Affectés Etranger	511 701		
				Non affectés			
2.3 - Charges liées à la recherche de subventions & autres concours publics	91 946						
3 - Frais de fonctionnement	613 090	10,0%	442 106	4 - Autres produits	225 221	3,8%	
Depenses fonctionnement courant	549 048			Produits d'exploitation de Bobigny	129 456		
Frais d'information et de communication	323 575			Produits autres activités			
Impôts et taxes	287 373			Cotisations	4 330		
Autres dépenses	23 142			Autres produits de gestion	37 732		
Fondation	22 528			Produits financiers	32 842		
Charges financières	674			Produits exceptionnels	20 860		
Charges exceptionnelles							
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	6 140 081	100,0%	3 200 838	I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	5 915 736	100%	
II - Dotations aux provisions	111 388			II - Reprises des provisions	5 101		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	305 148			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	205 999		
Engagements à réaliser sur don mécénat				Report des dons manuels antérieurs	28 558		
Engagements à réaliser sur subventions affectées	305 148			Report des subventions non utilisées	177 441		
IV - Excédent de ressources de l'exercice	6 556 619			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	429 781		28 558
TOTAL GENERAL				V - Insuffisance de ressources de l'exercice	6 556 619		3 200 838
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public				TOTAL GENERAL			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public				VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			3 200 838
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			3 200 838	Solde de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées			
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	167 774			Dons en nature	167 774		167 774
Prestations	404 480			Prestations en nature	404 480		404 480
Personnel bénévole				Personnel bénévole			
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	572 254			TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	572 254		

ANNEXE DU COMPTE D'EMPLOIS ET DE RESSOURCES 2017 PRECISIONS ET METHODOLOGIE

Le compte emplois ressources (CER) présenté dans le rapport annuel a été constitué à partir du compte de résultat approuvé par le commissaire au compte et voté par l'assemblée générale. Cette annexe précise les modalités de constitution du CER, basé sur l'avis n°2008-08 du 3 avril 2008 du conseil national de la comptabilité, relatif à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Les tableaux ci-dessous détaillent les rubriques présentées dans le compte emplois ressources.

Ressources

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
Ressources collectées auprès du public		
Dons manuels non affectés (dons et legs reçus ; Collectes non dédiées)	Dons non comptabilisés dans les rubriques ci-dessous	
Dons manuels affectés (dons et legs reçus ; Collectes dédiées)	Sont considérés comme dons affectés, les dons qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminés. Les dons peuvent être affectés notamment en France, ou au financement d'actions à l'international.	Les parrainages sont des dons manuels affectés.
Manifestations vie associative (Collectes dédiées)		Il s'agit des recettes suite aux manifestations réalisées localement par des bénévoles de l'association. 100 % des recettes de ces opérations sont affectées.
Legs et autres libéralités non affectées (dons et legs reçus)	Montants des legs encaissés au cours de l'exercice. Les libéralités, autorisées par la tutelle, mais non encaissées figurent hors bilan.	

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
Legs et autres libéralités affectés	Cf. dons affectés	
Fonds privés (subventions d'origine privée)	Subventions d'entreprises, de fondations, d'associations, qu'elles soient dédiées à une action, une zone géographique, ou non.	
Subventions et autres concours publics (subventions d'exploitation ; subventions dédiées d'origine publique)	Financements obtenus des organismes nationaux ou internationaux, tel que l'Union Européenne, l'État français (ministères, Conseil Régional / Général, des collectivités territoriales, établissements publics, sécurité sociale), Agences de développement (USAID, AFD, ...). Ces subvention peuvent être dédiées ou non.	En 2017, la totalité des subventions publiques ont été dédiées.
Autres produits d'exploitation (adhésions; autres produits centre Bobigny)	Il s'agit de revenus propres de l'organisation tels que les cotisations.	Pour le siège, les cotisations uniquement. Pour Bobigny, les loyers versés par les résidentes ainsi que leur participation et celles des familles de Bobigny au fonctionnement de la crèche.
Produits relevant d'autres activités que les missions sociales (vente de livres et divers)	Il s'agit des produits correspondant aux activités mentionnées, en emploi, sous la rubrique « autres activités ». Cela peut être des formations, des ventes de livres par des organisations tierces dont une partie des profits revient à l'association, ...	En 2017, aucun produit relevant d'autres activités.
Autres produits de gestion	Revenus générés par des droits d'auteur, la location d'immeubles et des quotes-parts de l'établissement de Bobigny	
Produits financiers	Ensemble des intérêts perçus sur des placements financiers (actions, compte à termes, dividendes, ...)	En 2017, les produits sont issus de placements sur des comptes à terme, mais également à la vente de valeurs mobilières de placement.
Produits exceptionnels	Produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association, qui n'entre pas dans les rubriques ci-dessus et qui n'est pas prévue au budget	Il s'agit essentiellement de produits issus de cession d'immobilisations financières, mais aussi des produits sur exercices antérieurs qui n'avaient pu être comptabilisés.
Reprises de provisions (produits financiers)	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) réalisée l'année précédente correspondant aux moins-values latentes sur les placements financiers.	
Reprises de ressources affectées aux missions sociales et non utilisées (reprise sur fonds dédiés)	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	

Emplois

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
<p>Missions sociales</p>	<p>Il s'agit des charges directes ou spécifiques engagées pour chacune des missions sociales de l'organisme. Ces charges spécifiques résultent, soit d'une imputation directe, soit d'une répartition (par exemple une comptabilité du temps consacré à chaque activité, pour la répartition des charges de personnel ou de surfaces pour les locaux). Elle comprend tout ce qui est engagé spécialement pour cette action : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.</p> <p>Définition des missions sociales pour Asmae (extraits des statuts)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● S'impliquer dans le combat en faveur de la justice économique, culturelle et sociale et contribuer à transformer l'Homme dans sa relation avec l'autre. ● Accroître les capacités d'une communauté et de ses membres à maîtriser leur vie, leur environnement social, culturel et économique en vue de l'autonomie et pour une meilleure intégration. ● Une réflexion devra s'engager en fonction du projet associatif afin d'éventuellement présenter l'an prochain les emplois en fonction de la nouvelle formulation des quatre missions d'Asmae. 	

Projets à l'étranger (Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes)

Projets contre l'exclusion sociale en France (Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes)

La rubrique est ventilée en 3 postes:

- Actions réalisées directement à l'étranger
- Versements à d'autres organismes partenaires
- Appui aux projets soutenus à l'étranger

La sous-rubrique **actions réalisées directement à l'étranger** correspond à la totalité des dépenses effectuées aux missions à l'international à l'exception des subventions versées aux associations partenaires comptabilisées dans la rubrique suivante.

La sous-rubrique appui aux projets comprend les salaires et cotisations sociales des personnes dont on estime que l'activité est dédiée à cette mission.

La rubrique est ventilée en 4 postes :

- Centre d'accueil mère-enfant de Bobigny et crèche
- Divers-Cité
- Les Petits Pas
- Appui aux projets France

<p>Sensibilisation du public (Autres achats et charges externes ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements)</p>		<p>Bien que cette activité ne soit pas explicitement citée comme mission sociale dans nos statuts, elle en fait partie de facto et est désormais affichée comme telle en mission n°3 « défendre la cause de l'enfant par la sensibilisation et la prise de parole (plaidoyer) » du projet associatif validé en 2013. Il a été décidé d'intégrer depuis 2005 ces frais dans nos missions sociales.</p> <p>Dans cette rubrique sont comptabilisés : 50% du salaire du Directeur de la mobilisation de la Collecte et des Ressources, 40 % du salaire chargé de la Directrice générale, 80% du salaire de la chargée de mobilisation, 30% des salaires de l'équipe du pôle communication.</p> <p>Les autres frais et charges externes sont ventilés au prorata de la part dédiée à la mission sociale des salaires chargés des personnes du pôle concerné.</p>
<p>Frais d'appel et de traitement des dons (Autres achats et charges externes ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements)</p>	<p>Frais de publicité, liés aux fichiers, imprimés, affranchissements, honoraires, frais administratifs liés aux règlements (reçus fiscaux), etc.</p>	<p>Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 70% de la Chargée de parrainage, 70% de la Chargée de la collecte, des relations donateurs et du parrainage et des stagiaires qui travaillent avec elle ; 35% du salaire du directeur de la communication, de la mobilisation et des ressources financières.</p> <p>Les autres frais et charges externes de chaque pôle sont ventilés au prorata de la part dédiée à la mission sociale des salaires chargés des personnes du pôle concerné.</p> <p>Le traitement des dons est pour le reste réalisé par des bénévoles.</p>
<p>Frais d'appel et de traitement des legs (Autres achats et charges externes)</p>		<p>Le traitement des legs est réalisé par la directrice sur 20% de son temps de travail.</p>
<p>Frais relatif aux autres frais d'appel à la générosité du public (Autres achats et charges externes)</p>	<p>Il s'agit des frais engagés pour réaliser des activités ayant pour but la collecte de fonds : kermesse, ventes, tombolas, spectacles, séances créatives...</p>	<p>Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 30% du salaire de la Chargée de Collecte de fonds, de son assistante et de la chargée de Parrainage.</p>
<p>Frais de recherche des autres fonds privés (Autres achats et charges externes ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements)</p>		<p>Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 50% de la rémunération des chargées des partenariats privés et sa stagiaire ; L'ensemble des frais annexes mentionné plus haut et ventilé en équivalent temps plein y sont aussi affectés.</p>
<p>Frais de recherche des subventions et autres concours publics (salaires et traitement ; charges sociales)</p>		<p>Ont été comptabilisés dans cette rubrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de la chargée des partenariats publiques • 16% de la directrice des programmes • 6 à 10% des responsables de zones (en fonction des personnes) • 40% de l'assistant administratif • 20% du temps de la directrice de l'établissement de Bobigny

<p>Frais d'information et de communication (Autres achats et charges externes ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements)</p>		<p>L'ensemble des frais annexes mentionné plus haut et ventilé en équivalent temps plein y sont aussi affectés.</p>
<p>Frais de gestion (Autres achats et charges externes ; salaires et traitements ; charges sociales)</p>	<p>Frais de structure (les frais de locaux et toutes les charges s'y rapportant) ; frais de siège ; le personnel administratif et comptable ; les frais ne pouvant être affectés à une activité ou à une opération.</p>	<p>Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 70 % des salaires et cotisations sociales des salariés du pôle communication, 15% du directeur ressources et communication. Les autres frais et charges externes sont ventilés au prorata de la part dédiée à la mission sociale des salaires chargés des personnes du pôle concerné.</p> <p>Sont comptabilisés les salaires, charges et autres frais généraux non ventilés sur les rubriques précédentes: notamment,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les salaires et cotisations de 20% de la Directrice générale, • 24 à 30 % des responsables du pôle financier ; • 20% du DRH et 10 à 20% des salaires des chargés de Ressources humaines • 70% de la secrétaire de l'établissement de Bobigny
<p>Impôts et taxes (idem)</p>		<p>Du fait des vacances de postes au sein des services RH et Financiers, respectivement 20 à 30% des coûts de l'intérim RH, et 10% de ceux liés aux finances.</p>
<p>Dotation aux amortissements (idem)</p>	<p>Amortissement concernant l'administration de l'organisme</p>	
<p>Autres frais financiers (charges financières ; impôts sur produit de placement)</p>	<p>Les frais financiers résultant de l'activité générale de l'organisme (notamment trésorerie)</p>	<p>Sont mentionnés dans cette rubrique, les pertes de change.</p>
<p>Frais des autres activités (achats livres et divers var. de stocks)</p>	<p>Frais liés aux activités ne relevant pas de la mission sociale.</p>	
<p>Ressources affectées aux missions sociales et non utilisées (engagements à réaliser sur fonds dédiés)</p>	<p>Cette rubrique enregistre à la fin d'un exercice les dons et legs affectés à des missions précises quand cette obligation n'a pas pu être réalisée dans l'année.</p>	
<p>Dotation aux provisions</p>		
<p>Dotation pour dépréciation (idem)</p>	<p>Au sens comptable : prise en compte de la dépréciation des valeurs mobilières</p>	

Évolutions méthodologiques par rapport à 2016

La répartition des frais de personnel s'est effectuée en fonction de la ventilation du temps de travail des salariés siège. Cette dernière a été revue suite à la structuration de l'association, aux vacances de postes, à l'arrivée de nouvelles recrues (et donc à une nouvelle répartition du travail) et au développement des recherches de fonds publics et privés.

Les frais et charges non spécifiques à un pôle, ont été ventilés au prorata des ETP.

Ratio

ASMAE présente un ratio qu'elle estime être un gage de transparence et de bon usage des fonds collectés. C'est également un outil de suivi dans le temps de l'activité. Le calcul consiste à diviser les dépenses affectées aux missions sociales sur le total des emplois inscrits au compte de résultat.

Le centre mère enfant de Bobigny correspond à des dépenses importantes comparées au reste du budget de l'association et est peu générateur de frais généraux. Hors Bobigny, le même ratio est donc suivi.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% affecté aux missions sociales	84,4%	85,8%	80,1%	87,7%	86,8%	84,6%	87,2%	85,3%	80,9%	81,4%	78,4%	78,5%	75%	75%	77,6%
% hors Bobigny	84,4%	85,8%	80,1%	83,8%	81,2%	78,2%	81,7%	79,4%	73,4%	72,2%	68,8%	69,8%	65%	65%	69%

Estimation des ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs et disponibles en fonds propres

Les ressources issues de la générosité du public sont consommées dans leur totalité dans le courant de l'exercice où les dons sont reçus. Les fonds propres de l'association ont été constitués en partie par des exercices excédentaires en ressources collectées auprès du public dans les années 80.

Suivi de l'utilisation des ressources collectées auprès du public

Nota : les ressources collectées auprès du public sont ventilées en dépenses au prorata des dépenses de l'association, hors Bobigny.

Dons en nature et valorisation

L'établissement de Bobigny n'a pas bénéficié de dons en nature en 2017.

Mise à disposition gratuite de biens et valorisation

-

Prestations gratuites et valorisation

Les prestations offertes en 2017 sont détaillées dans les comptes de l'association et s'élèvent à 167 774 euros, il s'agit principalement d'encart et de bannières lors des campagnes de communication.

Effectifs bénévoles et valorisation

Les effectifs bénévoles et leur valorisation en 2017 sont détaillés dans les comptes de l'association.

Environ 99 bénévoles ont participé à des activités pour ASMAE en 2017 ; on estime à 12 416 heures environ le temps passé par ceux-ci. Ces activités en 2017 correspondent à une masse salariale estimée à 440 490 euros.

La valorisation des prestations en nature (don d'espace publicitaire, prestations non facturées...) se porte à 167 774 euros.

Effectif salarié

Au siège, 47 personnes ont été salariées en 2017 pour un équivalent temps plein de 25.87 ETP, incluant les effectifs présents sur les missions internationales.

A Bobigny, 37 personnes ont été salariées en 2017 pour un équivalent temps plein de 35.99 ETP.

Montant global des 5 salaires et autres rémunérations les plus élevés

Les 5 salaires bruts les plus élevés de l'association se sont élevés à 271 864,86 € en 2017.

Montant de la rémunération totale des membres du CA

Aucune rémunération ou avantage en nature n'a été versée aux membres du CA.

Indication sur la valeur des immobilisations et des titres de placement

Le bilan des actifs de l'association présente les immobilisations, dont certaines rubriques sont explicitées ci-dessous : Participation SCI ESI (170 000 €). Il s'agit d'une participation établie en 2003 et augmentée en 2006 de 20 000 € dans la Société Civile Immobilière qui a porté l'opération immobilière du centre d'accueil mère-enfants de Bobigny.

Les placements et disponibilités d'Asmae s'élèvent à 6 815 065 €, au 31/12/2017. Sur ce montant 5 077 936 € sont placés dans trois organismes bancaires sous forme de SICAV, FCP, actions et obligations.

RAPPORT SPECIAL

POUGET, SOUBIROUS et Associés N° 32

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France*
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Stéphane MEJEAN

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Erwan NEXON
Claude PIAT

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
6 Rue Juliette DODU

75010 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8, RUE GASTON LATOUCHE - 92210 SAINT-CLOUD

Tél : 01 46 02 66 11 - Fax : 01 46 02 15 02 - E-mail : pouget.soubirous@wanadoo.fr

SASL au capital de 96 832 € - RCS Nanterre B 729 800 474 - N° européen d'identification FR 78 729 800 474

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Cloud,
Le 17 mai 2018.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a diagonal stroke that loops back to the vertical line.

Stéphane MEJEAN